

## INSCRIPTION PEDIBUS

**COORDONNÉES DE L'ENFANT :**

Nom et prénom :

Matricule:

Adresse :

Ecole :

Classe :

Titulaire :

	Aller matin	Retour matin	Aller après-midi	Retour après-midi
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**CONVENTION RÉGLANT LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS :**

Le(La) soussigné(e) :  (père)

travaille     ne travaille pas    Lieu de travail :

(mère)

travaille     ne travaille pas    Lieu de travail :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

GSM :

autorisent l'enfant susmentionné à se rendre à l'école à pied avec l'appui du service des rangs scolaires.

La garde de l'enfant est assurée par une assistante parentale ou une tierce personne en dehors de l'horaire scolaire.

Nom et prénom :

N° de téléphone :

Domicilié(e) à :

L'élève sera pris(e) en charge à l'arrêt  à  heures précises.  
 heures précises.

Et sera déposé(e) en retour à l'arrêt  à  heures précises.  
 heures précises.

**Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut attendre un enfant en retard.**

L'accompagnateur responsable a l'autorité sur le groupe pour assurer la sécurité. Il est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser. Veuillez trouver en annexe le code de la conduite à respecter par les élèves.

**La présente inscription est à renvoyer au service scolaire à l'attention de Mme Gertrude ADAMY 40, rue de l'Église L-3833 Schifflange.**

Schifflange, le  /  /

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de vos dossiers par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables. En cas de questions au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse [dpo@schifflange.lu](mailto:dpo@schifflange.lu)

---

(Signature du demandeur)

## AUTORISATION PARENTALE POUR LE PEDIBUS

Je soussigné(e) :

Père / Mère de l'enfant :

Adresse :

Ecole :

Circuit :

Arrêt :

- Autorise mon enfant à rentrer tout seul à partir de l'arrêt du circuit.
- N'autorise pas mon enfant à rentrer tout seul à partir de l'arrêt du circuit.

La présente autorisation parentale est à renvoyer au service scolaire à l'attention de Mme Gertrude ADAMY 40, rue de l'Eglise L-3833 Schiffflange.

Schiffflange, le  /  /

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de vos dossiers par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables. En cas de questions au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse [dpo@schiffflange.lu](mailto:dpo@schiffflange.lu)

\_\_\_\_\_  
(Signature du demandeur)

## CODE DE BONNE CONDUITE PEDIBUS

- Il est indispensable que le point de départ et le point d'arrivée de l'enfant est à l'arrêt.
- Il faut respecter les horaires du Pédibus, donc ne pas arriver en retard aux arrêts pour aller la prise en charge lors du retour
- Il est strictement défendu de se battre sur le chemin du Pédibus.
- Il faut respecter les autres élèves ainsi que les accompagnateurs/trices.
- Il ne faut pas ralentir le Pédibus ou l'empêcher de continuer son chemin.
- Il est interdit de manger/boire sur le chemin du Pédibus.
- Il est interdit de courir sur la route ou de s'enfuir.
- Il est interdit d'insulter ses collègues ou les accompagnateurs/trices.

### Quelques règles et recommandations à respecter par les parents d'élèves :

- En cas d'exceptions (maladie, excursions, retard dû aux excursions), les parents s'engagent à informer les accompagnateurs/trices en temps utile et ils s'engagent à récupérer leur(s) enfants(s) à l'école.
- Les parents sont priés d'informer les accompagnateurs/trices quand l'enfant a des cours de natation et ne part ou rentre pas avec le Pédibus.
- Les parents s'engagent à ce que leurs enfants soient à temps sur l'arrêt du Pédibus.

### Conséquences lorsque le code de bonne conduite n'est pas respecté :

- 1<sup>er</sup> avertissement oral pour l'élève
- 2<sup>ème</sup> avertissement par écrit aux parents
- 3<sup>ème</sup> avertissement si la situation persiste alors l'élève sera exclu de façon immédiate du service Pédibus

Par la signature ci-après, les parents s'engagent à respecter le code de bonne conduite.

Schifflange, le  /  /

---

(Signature du demandeur)